



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LU^{EMBOURG}
LET'S MAKE IT HAPPEN



Rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg « Transformer les vies tout en préservant la planète »

Revue volontaire nationale du Luxembourg lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (New York, 17 juillet 2017)

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





Sommaire

Avant-propos par Madame la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et Monsieur le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire Romain Schneider

1	LUXEMBOURG : UN ACTEUR ENGAGÉ DANS UN MONDE MULTILATÉRAL	3
2	MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030	
2.1	UN PROCESSUS INCLUSIF	6
2.1.1	COORDINATION ÉTROITE AU SEIN DU GOUVERNEMENT	
2.1.2	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	
2.2	DRESSER UN BILAN RIGoureux POUR MIEUX ORIENTER L'AVENIR	10
2.3	UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE POUR UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES	11
3	LE LUXEMBOURG : DÉFIS ET CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
3.1	ASSURER L'INCLUSION SOCIALE ET UNE ÉDUCATION POUR TOUS	14
3.2	DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE	17
3.3	GARANTIR UNE MOBILITÉ DURABLE	20
3.4	PLANIFIER ET COORDONNER L'UTILISATION DU SOL	22
3.5	ARRÊTER LA DÉGRADATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT	24
3.6	PROTÉGER LE CLIMAT	27
3.7	LIENS AVEC LES ODD	
4	LE LUXEMBOURG : ACTEUR INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
4.1	COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	32
4.2	FINANCEMENTS AU-DELÀ DE L'AIDE	34
5	CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES	38
	Annexe : tableau synoptique Agenda 2030 et Plan national pour un Développement durable	39



Avant-propos

Avec l'Agenda 2030, l'humanité s'est donnée une feuille de route pour orienter son avenir et celui de la planète toute entière. Ce texte est un signal fort que la communauté internationale a confiance dans sa capacité à construire un monde plus juste, plus prospère et en même temps plus respectueux de la nature. C'est aussi l'affirmation que le destin de tous les êtres humains est fondamentalement lié. Les défis et dangers qui pèsent sur le climat, les mers et les forêts ainsi que sur les systèmes sociaux et les économies sont plus que jamais planétaires. Ainsi l'humanité se retrouve unie dans ce moment historique.

Le Grand-Duché de Luxembourg en tant que pays tourné résolument vers l'avenir, partage l'optimisme fondamental qui est à la source des ODD. Conscient de ses responsabilités, il est fermement résolu à mettre en œuvre l'Agenda 2030 chez lui mais aussi particulièrement dans ses relations avec le monde. Notre pays doit être un modèle ou bien il perdra sa légitimité au sein des nations.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite un travail transversal au sein des gouvernements, administrations, institutions, entreprises, dans la société toute entière et, ensuite, entre tous ces différents acteurs. Au Luxembourg, deux ministères ont la responsabilité de conduire ce processus : le ministère du Développement durable et des Infrastructures et le ministère de la Coopération. Cette collaboration très étroite est une démarche essentielle qui a l'ambition de rayonner à travers toutes les administrations étatiques pour assurer une cohérence des politiques qui seule peut assurer des résultats durables.

De par sa nature et du fait qu'il est le successeur des objectifs du millénaire pour le développement, l'Agenda 2030 est aussi «la» feuille de route par excellence pour la coopération au développement de la période 2015-2030. Il nous incite à être plus inclusif, à ne laisser personne de côté, et à cibler donc encore mieux nos activités. Les 17 ODD seront désormais la base de notre politique de coopération et la trame de notre stratégie générale. Les ODD 5, 13 et 16 représentent les thèmes transversaux de toutes activités de coopération au développement. Et l'ODD 17 du partenariat représente l'essence même de notre démarche vis-à-vis des pays partenaires bilatéraux, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations unies.

Par le fait qu'il renforce la notion de cohérence des politiques pour le développement et le développement durable, l'Agenda 2030 transforme tous les acteurs publics en acteurs du développement et donne ainsi à tous une responsabilité partagée du devenir des pays en développement. Cela signifie qu'il est primordial d'assurer une bonne coordination de nos propres actions par rapport et dans nos pays partenaires.

Avec 1% de son RNB consacré à l'aide publique au développement, le Luxembourg poursuivra son action, notamment dans les secteurs sociaux, et de manière renforcée au bénéfice des PMA,



des pays fragiles, de concert avec d'autres contributeurs afin de renforcer aussi la capacité à générer des ressources propres dans les pays en développement.

Conscient de ses responsabilités et déterminé à apporter une contribution durable aux ODD, le gouvernement soumet à la considération de ses partenaires au sein des Nations-Unies le présent rapport pour illustrer comment il compte mettre en œuvre de manière concrète ses engagements tant sur un plan interne qu'en relation avec les acteurs externes/internationaux afin d'assurer le succès de l'Agenda 2030, gage d'un développement plus solidaire et plus juste sur une planète mieux protégée.

Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement

Romain Schneider

*Ministre de la Coopération au développement
et de l'Action humanitaire*



1. LUXEMBOURG : UN ACTEUR ENGAGÉ DANS UN MONDE MULTILATÉRAL

Le Grand-Duché de Luxembourg est, par sa taille, par ses particularités géographiques et économiques et sa situation culturelle, un cas tout à fait spécifique. Face à une série de défis et de tendances non-durables auxquels il est confronté, il s'inspire grandement de l'AGENDA 2030 pour orienter son développement dans une direction responsable pour répondre aux aspirations des générations d'aujourd'hui et de demain. Le Luxembourg ne s'est jamais considéré comme acteur isolé. Agir en partenariat correspond à sa nature profonde. Aussi l'AGENDA 2030 est-il pour lui une formidable opportunité de coopération que ce soit avec ses voisins immédiats ou avec le monde entier.

Dans le contexte européen, le Luxembourg est un pays jeune. Il a été créé, dans ses frontières actuelles, en 1839. Au 19^{ème} siècle, le Luxembourg était un pays agraire pauvre caractérisé par une forte émigration. Vers la fin de ce siècle, la découverte de minerai de fer au sud du pays assure son développement économique et l'a propulsé en quelques décennies au statut de puissance industrielle, dont la production sidérurgique était, en l'absence de marché intérieur, presque exclusivement destinée aux marchés mondiaux. Les besoins en main d'œuvre dans la sidérurgie et les mines l'ont rapidement transformé en une terre d'immigration. En 1922 déjà, la part des étrangers dans la population active s'élevait à 12,9 %.

À partir des années 1970, le Luxembourg réagit à la crise de la sidérurgie mondiale par une réorientation vers une économie de services (médias, finance, assurances...). A nouveau, en quelques décennies, le pays se transforme complètement. Il est, au début du 21^{ème} siècle, la 7^{ème} place financière du monde et, par son RNB par habitant, en tête des pays de la planète.

Un pays ouvert au monde

Sa situation géographique au milieu de deux espaces culturels bien distincts (francophone et allemand) a fait pendant longtemps du Luxembourg un terrain de confrontation. Dans l'histoire récente en revanche, cette situation l'a établi comme un partenaire de prédilection. Outre le luxembourgeois (*Lëtzebuergesch*), langue nationale, les langues officielles et administratives sont le français et l'allemand, tandis que l'anglais, le portugais et l'italien y sont couramment parlés. L'ouverture culturelle et linguistique, mais aussi la taille réduite du pays et sa dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur, ont forgé sa vision du monde comme un système qui est interdépendant et interconnecté. Dans ce système, le Luxembourg ne se veut pas seulement être un membre passif et tributaire mais il aspire à être un partenaire actif.

Ainsi, le Grand-Duché de Luxembourg est membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), du Benelux, de l'Organisation européenne de coopération économique (OCDE), du Conseil de l'Europe et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cofondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 et de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957, le pays a toujours été l'un des moteurs de la construction européenne. En 2015, lors de l'adoption de l'Agenda 2030 et de la signature de l'Accord de Paris à l'issue de la COP21, c'est lui qui présidait le Conseil de l'UE. Symbole de cette profonde conviction que le monde est interdépendant, il a atteint, en l'an 2000, l'objectif fixé par l'ONU de consacrer 0,7% du RNB à l'aide publique au développement. Il est aujourd'hui l'un des seuls pays au monde à y consacrer 1%. A l'intérieur du pays, il pratique une politique d'accueil de réfugiés qui respecte tous les engagements au niveau européen et mondial. Dans un autre registre, le Luxembourg se distingue aujourd'hui pour ses efforts en vue de promouvoir la finance climatique. Sept mois après avoir lancé une plateforme boursière entièrement dédiée aux



instruments financiers verts, celle-ci couvre pratiquement 50% des obligations vertes cotées en Bourse dans le monde et a dépassé le cap des 50 millions d'euros. Depuis un mois, cette plateforme a été étendue aux obligations sociales et responsables visant à financer des produits qui touchent à l'environnement, à la gouvernance et aux aspects sociaux.

Dans tous ces domaines, la préoccupation est de garantir la cohérence maximale des politiques aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur et de s'intégrer de la meilleure manière dans un monde en pleine mutation.

Stabilité et fiabilité

La forme de gouvernement du Grand-Duché est celui d'une monarchie constitutionnelle sous le régime de la démocratie parlementaire. Les observateurs s'accordent sur le fait que le système politique luxembourgeois se distingue par sa grande stabilité. Les changements de gouvernement se font sans remise en question des grandes orientations politiques, sociales et économiques. La culture du pays est ainsi basée sur une recherche constante de consensus et un large dialogue à travers toute la société.

L'économie luxembourgeoise est très dynamique. Le secteur financier, « poids lourd » de l'économie luxembourgeoise, représente à lui seul environ 25 % du PIB, 25 % du total des recettes fiscales et emploie 12 % de la population active.

La croissance économique est très soutenue (pour l'année 2017, elle pourrait à nouveau tourner autour des 4%, après 4,2% en 2016). Par ricochet, la population active augmente chaque année de 3 %. La population résidente s'accroît quant à elle d'environ 2 % par an, une dynamique démographique qui se traduit aujourd'hui par un taux de 47,7% (2017) de résidents non-luxembourgeois et une pénurie de logements. Dans la capitale, le pourcentage d'étrangers s'élève même à 70%. La population résidente a ainsi augmenté de 22,8% dans un laps de 10 ans, entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2016. S'y ajoute le recours massif aux travailleurs frontaliers : près de 45 % des emplois sont aujourd'hui assurés par des *commuters* résidant en dehors du territoire national, qui viennent chaque matin de France, de Belgique ou d'Allemagne pour y travailler.

Le revers de la médaille

Au Luxembourg, l'industrialisation et le monde industriel ont marqué la nature et l'homme en profondeur. Mais depuis trente ans, l'économie des services et la prospérité qu'elle a générée ont des effets aussi contrastés sur la société et les écosystèmes.

En effet, l'impact des modes de vie actuels sur la cohésion sociale, l'accès à l'éducation, le financement des retraites, l'épuisement des ressources et la biodiversité est considérable. Et ce, bien au-delà des frontières du Luxembourg, au sein de territoires qu'il n'administre pas mais dont il est devenu la locomotive et la métropole.

Pour ne nommer que quelques exemples : selon le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement¹, le Luxembourg est le pays où l'indice de fragmentation du territoire est le plus élevé parmi 29 pays européens, avec un niveau similaire à celui des régions périphériques à certaines capitales européennes. La croissance démographique et les besoins en logement qui en découlent sont pour partie responsable d'une consommation foncière de 174 ha par an, soit 0,5 ha par jour, l'autre cause

¹ Landscape fragmentation in Europe, EEA, Copenhagen, 2011



provenant de la construction d'infrastructures de transport, en réponse aux besoins croissants de mobilité des actifs résidents dans les communes rurales (foncier abordable pour le logement), mais aussi des travailleurs frontaliers, donc éloignés des pôles d'emploi.

Ce morcellement du territoire national, résultant du développement urbain et suburbain, d'une densité accrue des infrastructures de transport ainsi que des pressions exercées par l'intensification des pratiques agricoles, a des effets néfastes sur la biodiversité et les écosystèmes avec une réduction alarmante de certains biotopes et écosystèmes.

Le besoin croissant en mobilité, alors que les déplacements en voiture individuels sont toujours largement privilégiés, a quant à lui une incidence directe non seulement sur les émissions de CO₂ et le changement climatique mais aussi sur la santé de la population en raison des poussières fines et des émissions de dioxyde d'azote (NO₂).

Enfin, l'évolution démographique a fait que la société luxembourgeoise a perdu une partie de son homogénéité sociale. Garantir à tous les jeunes une éducation satisfaisante devient ainsi de plus en plus difficile. Les instruments de prévention contre la précarité ou pour l'inclusion sociale deviennent quant à eux de plus en plus complexes.

Agenda 2030 : cadre modèle pour le Luxembourg

Depuis quelques décennies, la notion de durabilité s'est imposée aussi au Luxembourg comme principe pour un développement viable de l'humanité, ainsi que pour toute action politique, économique et écologique. Cette référence date du premier rapport du Club de Rome intitulé « Les limites de notre croissance » qui renvoie au modèle de la « dynamique des systèmes complexes ». Ce rapport prend en compte les interactions et interdépendances entre densité de la population, ressources alimentaires, énergie, matières premières et capital, dégradation de l'environnement, utilisation des terres etc., soit de très nombreux domaines.

Au Luxembourg, cette référence est établie par les programmes des gouvernements successifs. Ainsi, le Plan national pour un Développement Durable (PNDD), adopté par le gouvernement en octobre 2010, identifie 14 tendances contraires au développement durable du Luxembourg (voir tableau en annexe). Le tableau énumère synthétiquement ces tendances, les confronte aux objectifs de qualité de vie et de l'environnement et renvoie aux domaines d'action et aux défis du développement durable retenus dans le PNDD de 2010.

Dorénavant, c'est l'Agenda 2030 qui servira au Luxembourg de *guideline* pour son développement. Le défi pour notre génération est d'avancer très vite dans la direction indiquée par les ODD. Une chose est certaine : si le Luxembourg ne réussit pas, quel autre pays le pourrait ?

Le Grand-Duché de Luxembourg, situé au cœur de l'Europe occidentale entre la Belgique, l'Allemagne et la France, compte 590.667 habitants (au 1er janvier 2017) et une superficie totale de 2.586 km². La densité de la population s'élève à 228 personnes par km². Avec 61.211 €, son RNB par habitant est l'un des plus élevés du monde.



2. MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

2.1. UN PROCESSUS INCLUSIF

2.1.1. Coordination étroite au sein du Gouvernement

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable a comme principal objectif de créer le cadre dans lequel la politique de développement durable doit prendre forme et se concrétiser au Luxembourg. Les instruments pour la mise en œuvre de l'action gouvernementale sont les suivants :

- le Conseil supérieur pour un développement durable en tant qu'organe de représentation de la société civile ;
- la Commission interdépartementale de développement durable en tant qu'organe de travail du gouvernement ;
- le Plan national pour un développement durable, qui précise les domaines d'action, les objectifs et les actions à prendre dans la perspective du développement durable ; il constitue un document politique dont le gouvernement assume la responsabilité finale et qui doit le guider sur la voie du développement durable ;
- le Rapport national sur la mise en œuvre du développement durable, qui décrit la situation du Luxembourg en matière de développement durable en vue de tirer les enseignements tant des succès engrangés que des erreurs commises ;
- les indicateurs de développement durable qui en tant que partie intégrante du rapport doivent servir d'outil de mesure quant aux progrès réalisés sur la voie du développement durable.

Le Luxembourg a connu deux plans nationaux de développement durable (PNDD), l'un de 1999 et l'autre de 2010. La différence majeure entre les deux plans résulte de l'adoption pendant cette période de la loi du 25 juin 2004. Adopté par le Gouvernement, le PNDD 2010, tout en se référant à la définition de la commission Brundtland, a ainsi retenu 5 principes de base pour que le développement de la population active et résidentielle, de même que celui de la société, de l'économie et de l'environnement prennent une direction « durable ».

5 principes de bases pour un développement durable au Luxembourg

1. **Maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidant et travaillant au Luxembourg ; épanouissement personnel par une liberté « responsabilisante » ;**
 2. **Respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelle et internationale) ;**
 3. **Respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition ;**
 4. **Défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité ;**
 5. **Préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques.**
-



Constatant que des tendances non durables subsistent tant au niveau national qu'international, le PNDD 2010 a identifié 14 tendances s'opposant à la durabilité et soulevant des défis pour le Luxembourg. Face à ces tendances non durables, 18 objectifs de qualité indispensables au développement durable à long terme pour le Luxembourg ont été définis. En actant que les défis comportent des aspects à la fois écologiques, sociaux, économiques et institutionnels, il a été convenu de les traiter de manière simultanée, intégrée et participative. Le tableau en annexe 1 énumère synthétiquement ces tendances, les confronte aux objectifs de qualité de vie et de l'environnement et aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 permettant ainsi de souligner les concordances entre les 14 tendances non durables, les 18 objectifs de qualité du PNDD 2010 et les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

La Commission interdépartementale de développement durable (CIDD) composée de membres délégués de ministères et d'administrations gouvernementales, est l'instrument central pour assurer la coordination de la politique nationale de développement durable. Elle élabore l'avant-projet de plan national pour un développement durable, favorise et suit la mise en œuvre du plan en l'intégrant dans les préoccupations majeures de leurs secteurs respectifs et rédige le rapport de mise en œuvre. Elle peut également saisir le gouvernement des projets, des actions ou mesures susceptibles de promouvoir la réalisation du plan.

Suite à l'adoption de l'Agenda 2030 en tant que cadre pour une politique de développement durable, le gouvernement - conscient que cet agenda complet et complexe nécessite une planification intégrée et des actions à travers plusieurs domaines politiques et des structures organisationnelles adaptées – a modifié la composition de la CIDD, afin d'y assurer les compétences nécessaires en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par voie du prochain Plan national de développement durable soient assurées. Tous les ministres y sont ainsi représentés.

Il reste toutefois indispensable de ne pas perdre de vue le principe de la cohérence des politiques pour le développement et d'assurer cette veille supplémentaire concernant les prolongations de toute action vers les pays en développement, et plus spécifiquement les pays les moins avancés. Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) assume cette tâche. Un lien étroit est établi entre le CID et la CIDD pour que les deux démarches soient cohérentes et complémentaires.

2.1.2. Participation de la société civile

Autre institution créée par la loi du 25 juin 2004, le Conseil Supérieur pour un développement durable (CSDD) est l'organe de réflexion, de discussion et de conseil en matière de développement durable. Ses missions sont de proposer des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable, susciter la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens et émettre des avis sur toutes mesures relatives à la politique nationale de développement durable prises ou envisagées par le Gouvernement, notamment sur le plan national pour un développement durable et sur l'exécution des engagements internationaux du Luxembourg. Il remplit ses missions de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement. Il est composé de 15 personnalités issues des divers secteurs de la société luxembourgeoise choisies en référence à leurs connaissances, leur compétence et leur engagement dans la société et non en tant que représentants d'une organisation ou association.



Le CSDD a été saisi par la ministre de l'Environnement en tant que ministre ayant dans ses attributions la coordination interministérielle du développement durable, pour aviser le gouvernement sur la manière d'associer les acteurs de la société luxembourgeoise à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement.

Entendant agir en tant que plateforme de partenariat « Agenda 2030 », le CSDD a initié deux principaux axes de travail : établir l'inventaire des actions contribuant à un développement durable au Luxembourg et initier une campagne de communication sur l'Agenda 2030.

L'inventaire destiné à devenir une plateforme de connaissance co-design des initiatives de développement durable entend être le répertoire des actions dont les objectifs ont vocation à contribuer à l'Agenda 2030, mises en œuvre tant par le secteur privé que par le monde associatif, mais également par les institutions, telles que les communes, ou par les personnes privées.

Pour la campagne de communication, le CSDD a voulu évoquer une « vision pour un Luxembourg durable » avec comme objectif de sensibiliser le plus large public - société civile, secteur associatif, établissements publics, secteur privé, personnes privées - en soulignant les opportunités et solutions qui accompagneront au Luxembourg la mise en œuvre des 17 ODD et contribueront à un développement durable du pays. La plateforme en ligne www.mengaktioun.lu rassemble ainsi des initiatives et projets, présente également des exemples de bonnes pratiques et favorise les partenariats entre les différents acteurs.



Dans le cadre de ses missions, le CSDD a lancé en coopération ensemble avec l'institution philanthropique « Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte » l'appel à projet « Yes we care 2017 ». Il a pour but de stimuler la créativité et la transition (des participants) vers l'économie circulaire. Il vise à récompenser des projets durables et novateurs, apportant des solutions aux problèmes économiques, écologiques et sociaux auxquels notre société est confrontée.



De plus, un processus d'échanges et de participation avec les acteurs de la société civile est mis en place avec une information sur les mesures prises par le Gouvernement, sur la contribution des projets et autres initiatives menés par des représentants de la société civile, sur les défis de développement durable au Luxembourg et leurs liens avec des ODD, sur les bonnes pratiques, etc.

Il est notamment prévu d'organiser un atelier de travail avec des jeunes de 16 à 26 ans sur leurs attentes et leurs priorités pour le Luxembourg et le monde en 2030. Le schéma ci-dessous représente les différentes étapes de ce processus.



La Coopération luxembourgeoise dispose de plusieurs canaux de dialogue et de coopération avec le Cercle des ONG de développement pour accompagner activement la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il s'agit d'une part de réunions régulières toutes les six semaines de la Direction de la Coopération avec le Cercle. En dehors des questions plus opérationnelles, c'est l'occasion pour présenter et discuter des positions que le ministère souhaite adopter dans les enceintes multilatérales et européennes, p.ex. sur le financement du développement et sur l'Agenda 2030.

En tant que présidence du Conseil de l'UE au 2^e semestre 2015, le Luxembourg a aussi consulté le réseau européen des ONG, Concord, tant en marge de la conférence d'Addis Abeba en juillet qu'à New York en marge du sommet qui a adopté l'Agenda 2030. La société civile européenne a également été présente au Conseil informel des ministres du Développement de l'UE en décembre 2015 pour faire un premier point sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le Luxembourg cofinance des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG agréées de développement et il cofinance le fonctionnement du Cercle des ONGD dont les activités se rapportent souvent à l'Agenda 2030 et sur sa mise en œuvre, y compris pour le volet de cohérence des politiques. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Cercle des ONGD participe en tant qu'observateur actif au Comité interministériel pour la coopération au développement lorsque celui-ci traite des questions de cohérence des politiques.

Enfin, il convient de relever la tenue annuelle des Assises de la Coopération luxembourgeoise qui réunissent tous les partenaires de la société civile, des représentants du secteur privé, des députés, des fonctionnaires de différents ministères en charge du suivi des dossiers de coopération et d'action humanitaire. Ces Assises ont porté en 2016 sur les ODD 5, 13 et 16 et porteront en 2017 sur l'ODD 17.



2.2. DRESSER UN BILAN RIGOUREUX POUR MIEUX ORIENTER L'AVENIR

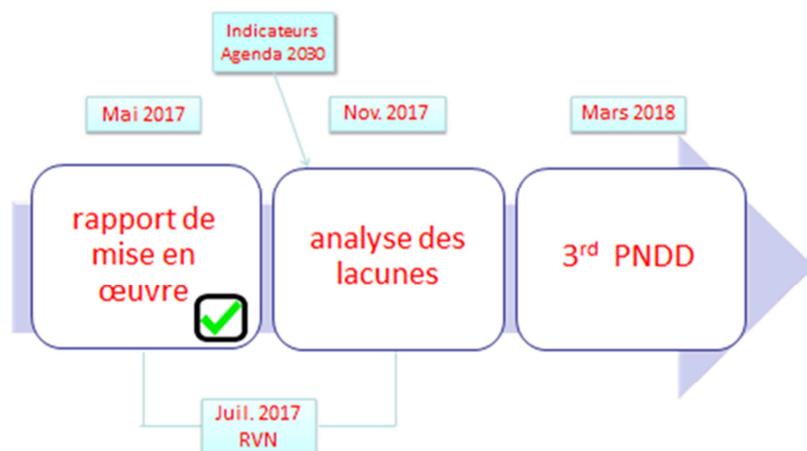
Le 12 mai 2017, le Conseil de Gouvernement a adopté le projet de rapport élaboré par la Commission interdépartementale de développement durable intitulé « *Mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg : Transformer les vies tout en préservant la planète* ».

En tant qu'exercice de cartographie, ce rapport entend être le point de départ de l'analyse de l'efficacité des politiques mises en place, et de leurs lacunes, avec comme objectif de développer les moyens et les outils requis pour donner une impulsion à la mise en œuvre des ODD en tant que stratégie universelle et complète du développement durable comprenant l'ensemble des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Tous les ODD et leurs cibles ont été analysés quant à leur application nationale et une description détaillée des mesures entreprises par le Luxembourg a été faite. Le document peut être consulté sur www.environnement.public.lu/actualites/2017/05/29_agenda_2030/rapport_meo_Agenda2030.pdf

Dans le 3^e chapitre de ce rapport intitulé « Perspectives, stratégies et programmes d'actions au Luxembourg pour atteindre les ODD » sont décrits les liens entre les développements que le Luxembourg a connus au cours des dernières décennies et les pressions exercées sur certains domaines, déclenchant ainsi des tendances néfastes pour un développement durable du pays et par conséquent la nécessité d'agir sur ces « chantiers » de développement durable.

Parallèlement aux travaux d'élaboration du rapport, un groupe de travail réunit des experts spécialisés dans la définition et l'utilisation d'indicateurs et qui travaille sous la supervision de la Commission interdépartementale du Développement Durable. Les travaux de ce groupe d'experts sont organisés et structurés sur base d'une approche hiérarchisée autour de concepts d'objectifs, de cibles et d'indicateurs. Dans le cadre de la dynamique d'observation internationale et régionale à mettre en place pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2030, le Luxembourg a initié un processus de sélection d'indicateurs visant à suivre l'évolution du développement durable au niveau national.





2.3. UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE POUR UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES

Dans son rapport « *Mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg : Transformer les vies tout en préservant la planète* », le gouvernement a retenu que, de par les caractéristiques transversales et pluridimensionnelles des ODD, la réussite de leur mise en œuvre nécessite l'implication du gouvernement dans son ensemble, mais aussi une coordination et une efficacité renforcées pour garantir notamment la mobilisation et le recours à toutes les ressources disponibles.

Les synergies entre les différents domaines politiques ainsi que les compromis les plus performants doivent être identifiées et exploitées. Une approche intégrée aura comme effet d'assurer une cohérence politique, d'exploiter les plus-values issues des interconnexions entre différents domaines politiques, d'éviter des arbitrages difficiles et d'atténuer les éventuels conflits entre certains objectifs et leurs conséquences négatives.

La démarche poursuivie par le Luxembourg à travers le Plan national de développement durable vise à prendre en compte l'ensemble des politiques susceptibles d'avoir un impact sur les trois dimensions du développement durable. A côté de la Commission interdépartementale de développement durable et le Comité interministériel pour la coopération au développement, de nombreuses coopérations entre les différents départements ministériels font cas de bonnes pratiques.

A part une coordination renforcée entre différents ministères et administrations, le Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé dans des processus de gouvernance hors de la traditionnelle approche descendante, notamment par la création de partenariats multi-acteurs.

Le Pacte Climat est un accord entre les municipalités et l'Etat et constitue un instrument pour guider les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique et climatique. Dans le cadre de ce partenariat, les municipalités s'engagent à appliquer le système de gestion de qualité « European Energy Award » (EEA) qui couvre les domaines suivants : aménagement du territoire, bâtiments communaux, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne de l'administration, communication et coopération. D'autre part, les municipalités acceptent d'instaurer un « système de comptabilité énergétique » pour leurs bâtiments, l'éclairage public et leurs véhicules communaux dans les deux ans suivant la signature du Pacte Climat. À cet effet, elles bénéficient du soutien technique et financier de l'État.

**104 des 105 communes luxembourgeoises
partenaires dans le Pacte Climat pour la
protection du climat**

Par ce partenariat et la participation d'acteurs divers au niveau des communes, les efforts dans les politiques énergétiques et climatiques ont été intensifiés au sein des municipalités.

À ce jour (au 8 juin 2017), 104 municipalités ont signé ce pacte, parmi lesquelles 85 ont déjà été certifiées par un auditeur indépendant pour la qualité du travail accompli dans les domaines de la politique climatique et énergétique. La signature du Pacte Climat par la 105^e (et dernière) municipalité est en voie de procédure.



L'étude stratégique de la Troisième Révolution Industrielle a réuni dans un projet commun plus de 300 acteurs socio-économiques du gouvernement, du monde des affaires, du milieu universitaire et de la société civile autour des défis concernant l'énergie, la mobilité, la construction, l'alimentation, l'industrie, la finance, la « smart economy », l'économie circulaire ainsi que le « prosumer & social model ». Dans une coopération intense, un processus interdisciplinaire et systémique a été réalisé avec pour objectif la transition vers un nouveau modèle économique défini notamment par le couplage des technologies de l'information, des énergies renouvelables et des réseaux de transport intelligents. Le gouvernement a acquis un nouveau rôle en tant que facilitateur du processus, remplaçant ainsi la gouvernance traditionnelle descendante par une approche de pair à pair, engageant ainsi un bon nombre des représentants de la communauté nationale. Ce processus a initié à l'échelon du pays une véritable culture de collaboration entre des acteurs de tous horizons qui est certainement appelée à durer.

Au sein de la « Climate finance Task force » (CFTF), des acteurs du secteur public et du secteur privé travaillent dans un mode multi-acteurs et pluridisciplinaires à la conception et la mise en œuvre de la stratégie luxembourgeoise en matière de financement de l'action climatique. Cette stratégie réunit des initiatives complémentaires, sous la forme de partenariats stratégiques : le « Green Stock-exchange » de la Bourse de Luxembourg, un accélérateur pour soutenir les sociétés de gestion de fonds innovantes dans le domaine de la finance climatique pour soutenir les sociétés de gestion de fonds innovants, des labels de qualité « environnement » « climat » et des « green bonds », pour les fonds d'investissement.

Le Luxembourg et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont été pionniers en matière de financement innovant de projets climatiques à fort impact, en lançant la « plateforme du financement climatique Luxembourg-BEI », avec pour objectif de favoriser l'investissement dans des projets à fort impact pour la lutte contre le dérèglement du climat. Cette plateforme, qui va contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, représente une avancée concrète vers l'adéquation entre les engagements internationaux du Luxembourg et la stratégie de la BEI pour le climat. C'est la première fois qu'un État membre conclut avec la BEI un tel partenariat de financement climatique innovant. Cette initiative BEI-



Luxembourg contribue ainsi au programme international d'action en faveur du climat avec pour priorités de drainer les financements privés et de renforcer leur déploiement.

3. LE LUXEMBOURG : DÉFIS ET CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prospérité du Luxembourg a engendré une croissance démographique sans précédent qui pose le défi de l'inclusion sociale et d'une éducation satisfaisante pour des enfants d'une très grande diversité. Pour assurer un modèle de société pérenne, l'économie doit absolument se diversifier. Les besoins en mobilité qui découlent de la métropolisation du territoire doivent être orientés vers un modèle plus durable. Planifier et coordonner l'utilisation du sol malmené par cette croissance, demande un aménagement du territoire rigoureux et ambitieux. Il faut protéger plus efficacement la nature, qui a souffert et continue de souffrir des activités humaines. Enfin, la protection du climat est au cœur de tous les enjeux et de toutes les politiques sectorielles du pays.

3.1. Assurer l'inclusion sociale et une éducation pour tous

La question de l'inclusion sociale est très présente dans la société luxembourgeoise dans son ensemble qui a une tradition très riche dans ce domaine avec, historiquement, un nombre record d'associations, d'institutions et d'initiatives. L'Etat soutient activement ce secteur à de nombreux niveaux, en ressources financières et infrastructures, et inclut de plus en plus l'engagement citoyen dans ses différents processus de réflexion et de décision.

Le logement, facteur de risque dans une société prospère

Le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale au Luxembourg est, avec 18,5%, l'un des plus faibles d'Europe. Le système de protection sociale est d'ailleurs l'un des plus généreux au monde et assure un niveau élevé de transferts sociaux. Deux des trois piliers de la protection sociale se consacrent à l'inclusion. Cependant, l'impact du prix du logement dans le budget des ménages est devenu le facteur le plus important de risque de pauvreté. Le Luxembourg est victime dans ce domaine de la forte croissance économique au point que le pays vit, au niveau national, une pénurie importante. Des mesures volontaristes ont été prises pour développer le logement social, sensibiliser les communes à la densification du bâti, aider les foyers les plus démunis à réaliser des travaux de rénovation énergétique ou encore inciter les propriétaires à mettre leur bien vide sur le marché. Le chantier stratégique entamé aujourd'hui par le ministère du Logement est la refonte du « Pacte Logement » signé avec la plupart des communes du pays depuis 2008. La nouvelle édition vise à dynamiser l'ensemble des acteurs impliqués aux différents niveaux de décision politique et à inclure de nouvelles initiatives innovantes adaptées à la société d'aujourd'hui. Par le biais de ses sociétés d'habitation à bon marché, l'Etat met actuellement en œuvre plusieurs grands chantiers qui serviront dans ce contexte, de nouveau modèle d'urbanisme.

Mieux cibler l'aide sociale

Le Gouvernement a continué à moderniser la politique familiale et promouvoir l'emploi, notamment l'emploi féminin en ciblant notamment l'indépendance financière des deux parents. Il souhaite également réformer en profondeur l'aide sociale. Avec le projet de loi REVIS déposé en janvier de cette



année et qui est voué à remplacer la loi sur le revenu minimum garanti, il vise « la pleine participation des bénéficiaires à tous les aspects de la vie en société » et veut mettre en place « un dispositif destiné à œuvrer en faveur de l'inclusion sociale et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ». Il entend établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle et mieux cibler les prestations pour soutenir notamment les familles avec enfants et les familles monoparentales qui connaissent un risque de pauvreté le plus élevé ».

4 objectifs poursuivis par le REVIS

- **concrétiser une approche d'inclusion sociale**
 - **établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle**
 - **agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales**
 - **procéder à une simplification administrative**
-

Transformer le système éducatif et l'accompagnement des jeunes

Les jeunes constituent une des populations les plus concernées par le risque de pauvreté au Luxembourg. Le taux de décrochage scolaire est passé de 17% en 2003-2004 à 13,5% en 2014-2015 alors qu'il était descendu les quatre années précédentes sous la barre des 10% visés par la Commission européenne. Les réformes mises en place dans l'ensemble du cursus scolaire ces dernières années, tout d'abord à l'Ecole fondamentale, puis dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, opèrent lentement une profonde mutation du système scolaire avec l'objectif de former au mieux l'esprit des élèves pour qu'ils deviennent des adultes accomplis et heureux et aussi réduire drastiquement le nombre d'élèves sans diplôme. Mais le système éducatif luxembourgeois est sous une pression énorme qui s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie. 60% des élèves qui entrent à l'Ecole fondamentale (1er cycle) aujourd'hui sont d'origine étrangère, 44% si l'on considère l'ensemble des cycles. Ils constituent pour beaucoup une population fragilisée dans le système éducatif (primo-arrivants, réfugiés...) et la priorité du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse est de faciliter au mieux leur intégration. Il a dans ce contexte conçu le projet d'éducation plurilingue dans les crèches afin de familiariser enfants luxembourgeois comme enfants étrangers aussi au français dès la petite enfance et aider ainsi à l'intégration de tous. La situation très particulière du système éducatif luxembourgeois mérite ici d'ailleurs d'être soulignée : les premières années du cursus des enfants sont enseignées en allemand, le cycle secondaire classique se poursuivant en français, langue dans laquelle se déroule la plupart des épreuves du baccalauréat. Cette situation n'est pas propice, en début de scolarité, à la majorité des élèves issus de l'immigration en provenance de pays latins, l'allemand étant une langue totalement étrangère pour eux, souvent inconnue de leurs parents. Les résultats controversés de l'étude PISA au Luxembourg peuvent aussi être expliqués par la situation linguistique particulière du système scolaire qui, s'il promeut le multilinguisme, atout indubitable du Luxembourg, fait également que les épreuves PISA ne se passent pas dans la langue maternelle de la très grande majorité des élèves.

60% des élèves entrant à l'Ecole fondamentale sont d'origine étrangère.

Le dispositif « Garantie pour la jeunesse » mis en place depuis 2014 vise à ce que les jeunes de moins de 25 ans en difficulté se voient proposer un accompagnement de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage. Plusieurs initiatives, parmi lesquelles le nouveau programme Jobelo, visent à préparer des jeunes à très faible niveau de qualification à



retrouver le chemin de l'emploi ou à retourner à l'école. Les contrats Initiation à l'emploi ou Appui-emploi permettent aux jeunes d'acquérir des compétences directement dans des entreprises, avec une réelle perspective d'emploi à la clé.

Poursuivre l'engagement contre les inégalités

L'égalité sociale et la protection des personnes les plus démunies est une des priorités fondamentales de la politique gouvernementale, notamment au niveau de la protection et de la sécurité sociale. Ce principe est appliqué dans les différents domaines afin de garantir un accès équitable aux biens et services de base, y compris en matière de sécurité sociale et de santé. La mise en œuvre d'un plan d'action encore renforcé après la signature en 2011 de la Convention de l'ONU sur les droits des handicapés en est une illustration supplémentaire.

Et enfin, une facette importante de la lutte engagée contre l'exclusion sociale est l'attention particulière portée à l'accueil des étrangers, à un niveau individuel, par le dispositif Contrat d'accueil et d'intégration mis en place en 2011, mais aussi, par des conventions signées par l'Etat avec des représentants de la société civile visant à favoriser l'autonomisation des étrangers et accroître leur participation politique. Cette dimension est un enjeu stratégique pour le Grand-Duché, le nombre de résidents étrangers ne cessant de croître (il est de 47% aujourd'hui - la population étrangère a augmenté de 181% depuis 1981) et leur implication dans la vie politique étant encore trop restreinte.

De manière générale, la société luxembourgeoise vit dans un climat serein, en raison de sa forte protection sociale, du multiculturalisme qui la caractérise depuis toujours (plus de 150 nationalités différentes s'y côtoient au quotidien) et d'un niveau d'inégalités relativement modéré. Le coefficient de Gini, qui mesure ces inégalités, est actuellement parmi les plus bas en Europe (0,28 en 2015) et tend même à se réduire. Un effort continu est nécessaire pour que ce soit toujours le cas dans les années à venir, au rebours de la tendance mondiale qui est plutôt au creusement des inégalités. Le Luxembourg veut faire en sorte que chaque résident, quels que soient ses capacités, ses besoins et ses origines, puisse participer pleinement à la vie en société et exercer une activité professionnelle rémunérée.

mateneen

un exemple réussi d'appel à la société civile pour l'inclusion des réfugiés

Lancé fin 2015 par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (établissement public sous la tutelle du Ministre d'État qui gère la Loterie Nationale et a pour mission de soutenir des organisations œuvrant dans le domaine philanthropique) dans le contexte de la crise migratoire et en réponse au remarquable élan de solidarité de la société civile luxembourgeoise, *mateneen* (qui signifie « Ensemble » en luxembourgeois) est un appel à projets unique en Europe, doté de 12 millions d'euros. Il a connu un succès fulgurant et permis à plus de 80 porteurs de projets issus de la société civile de mettre en place des projets inclusifs visant à rapprocher la population du pays des nouveaux arrivants et à faciliter leur intégration, dans les 9 secteurs suivants : culture, développement durable, éducation/formation, emploi, information/coordination, logement, rencontrer l'autre, santé/soutien psychologique et soutien matériel.

Un nouvel appel à projets « Yes We Care 2017 » vient d'être lancé pour stimuler la créativité et la transition vers l'économie circulaire. L'appel vise à récompenser des projets durables et novateurs, apportant des solutions aux problèmes économiques, écologiques et sociaux auxquels la société luxembourgeoise est confrontée.



3.2. DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

La question de la diversification de l'économie occupe les gouvernements successifs du Grand-Duché depuis des décennies. Au monolithisme de l'industrie sidérurgique a succédé une dépendance prononcée par rapport à la place financière, même si celle-ci représente en fait tout une série de secteurs indépendants allant des fonds d'investissement aux assurances en passant par la gestion de fortune, la microfinance et plus récemment les FinTech et la finance climatique. Afin d'accélérer cette diversification, un Haut Comité pour l'industrie a notamment été mis en place en 2013 dont la mission est d'identifier de nouvelles niches industrielles, mais aussi de soutenir l'innovation, la R&D et la compétitivité des entreprises entre autres dans les questions d'énergie.

Repenser la croissance

« *Repenser fondamentalement notre économie* » a déclaré le Premier ministre dans son discours sur l'Etat de la Nation le 25 avril dernier. L'économie luxembourgeoise a d'énormes besoins en main d'œuvre qui dépassent largement le cadre du marché du travail national et qui vont croissant, entraînant à la fois une explosion démographique à travers une immigration nette largement positive, une augmentation des déplacements de travailleurs frontaliers venant de la Grande Région et une grande pression sur les ressources du pays. Ce modèle de croissance fait peser un certain risque sur la soutenabilité à long terme des finances publiques. Dans une comparaison internationale, le Luxembourg jouit d'une productivité du travail certes élevée mais qui connaît une évolution relativement faible. L'objectif du gouvernement est donc clairement d'orienter l'économie vers des activités et une croissance durables, basées sur l'innovation et l'économie circulaire.

La politique publique des *clusters* vise à soutenir davantage le développement de certains secteurs stratégiques et créer une synergie entre acteurs pour atteindre une masse critique. Elle est utilisée depuis un certain nombre d'années déjà dans des domaines comme par exemple les technologies des matériaux, les équipementiers automobiles, les technologies de l'espace ou encore la logistique. Ces dernières années, de nouveaux *clusters* ont vu le jour dans des secteurs durables (éco-innovation, bois) mais aussi plus immatériels (TIC, *Biohealth*, *Creative industries*).

Le Luxembourg a identifié le secteur de l'éco-innovation comme une stratégie prometteuse pour stimuler l'innovation, fédérer les initiatives et rassembler les acteurs dans le domaine de l'économie circulaire, de la mobilité et de la ville durables, des technologies intelligentes. Le *cluster* spécifique qui lui est dédié, déjà lancé en 2009, a sensiblement augmenté sa force d'impact suite à une étude nationale commanditée par le gouvernement en 2014 : « *Luxembourg as a Knowledge Capital and Testing Ground for the Circular Economy* ». Depuis, le ministère de l'Economie et le ministère du développement durable et des infrastructures président ensemble un Groupe stratégique pour l'économie circulaire. Celui-ci a par exemple initié le projet *Fit4Circularity* pour soutenir les entreprises, et plus particulièrement les PME, qui souhaitent s'engager dans cette démarche. L'Etat, désormais, a intégré le principe de l'économie circulaire dans ses propres appels d'offre qui compte maintenant aussi comme critère de sélection dans les marchés publics.

De manière plus générale, l'objectif du gouvernement est d'augmenter les investissements nationaux en matière de R&D à 2,3-2,6% du PIB (de 0,7% à 0,9% pour le secteur public). Le secteur *healthtech* notamment a connu des investissements publics importants depuis 2010. La finalisation d'une stratégie de « *smart specialisation* » dans laquelle l'accent est mis sur la diversification de l'économie, tout en se



concentrant sur un nombre restreint de secteurs spécifiques (industrie, écotechnologies, logistique, technologies de la santé, TIC) devrait être présentée dans le courant de 2017.

Investir dans des secteurs innovants

Le Grand-Duché du Luxembourg a créé l'une des meilleures infrastructures digitales au monde sur son territoire qui, par ailleurs, est idéalement connectée aux plus importants points d'échange Internet d'Europe. Elle offre notamment des temps de latence minimales aux entreprises internationales pour qui ce paramètre est stratégique aujourd'hui. Ce qui permet la création de tout un écosystème économique digital et accélère la transformation digitale des secteurs économiques traditionnels. L'initiative *Digital Lëtzebuerg* œuvre depuis fin 2014 pour insuffler de manière transversale la transformation digitale dans tous les secteurs de la vie économique et sociale au Grand-Duché.

Sa situation géographique optimale au sein du marché intérieur de l'Union européenne permet aussi au Luxembourg de proposer des chaînes logistiques d'approvisionnement sur mesure pour les secteurs comme l'automobile, l'industrie pharmaceutique, le commerce électronique et ce, grâce à des connexions multimodales performantes et des plateformes intermodales. Il compte ainsi devenir un centre logistique de premier plan au cœur de l'Europe. C'est dans cette optique que l'Université du Luxembourg et le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) ont créé en 2016 le « *Luxembourg Centre for Logistics and Supply Chain management* ».

Dans les années 80, le pôle média, déjà présent au Grand-Duché avec le groupe RTL, s'est renforcé par la création de l'opérateur de satellites SES, entretemps devenu un champion mondial. Tout un écosystème dans l'industrie spatiale a peu à peu vu le jour, qui débouche aujourd'hui sur une nouvelle initiative du gouvernement luxembourgeois, qui souhaite mobiliser la communauté internationale pour faire évoluer le cadre de la réglementation sur l'exploitation des ressources de l'espace et ainsi développer l'environnement déjà favorable à l'innovation et aux services dans ce domaine au Grand-Duché du Luxembourg.

Afin de mettre en place les conditions de la transition de l'économie luxembourgeoise vers une économie durable et interconnectée, le gouvernement a lancé, en partenariat avec la Chambre de Commerce et le réseau *Inspiring More Sustainability* (IMS), une étude stratégique dite de « troisième révolution industrielle » commanditée en 2015 à Jeremy Rifkin, spécialiste de prospective américain, et son équipe d'experts. Réalisée pour la première fois dans le cadre d'un pays tout entier, cette vision s'appuie sur la convergence des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie et des transports. Les travaux se sont concentrés sur les défis de 9 thèmes essentiels : énergie, mobilité, construction, alimentation, industrie, finance, *smart economy*, économie circulaire ainsi que prosommateur et modèle social. Des mesures stratégiques ont été identifiées dans chacun de ces domaines, comme par exemple la création d'un « internet de l'énergie » au Luxembourg ou d'une plateforme nationale de co-voiturage. Un comité de suivi stratégique a été mis en place début 2017 afin de coordonner la mise en œuvre des mesures.



Economie inclusive

Le Luxembourg est l'un des seuls pays européens qui dispose d'un ministère spécifiquement dédié à l'économie sociale et solidaire. En 2012, le premier Plan d'action gouvernemental visant à soutenir l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale voit le jour. En 2015, le gouvernement fait de l'économie sociale et solidaire un thème phare de sa présidence du Conseil de l'Union européenne. En 2016, la création de la société à impact social (SIS) entre en vigueur et dote ainsi le pays d'une définition normative de ce que recouvre l'économie sociale et solidaire ainsi que les entreprises qui la composent. Ce fut une reconnaissance officielle de la spécificité et de l'utilité sociale des entrepreneurs sociaux et des organisations de l'économie sociale et solidaire absolument nécessaire à la création d'un environnement favorable à son développement. L'incubateur *6zero1* visant à accompagner les entrepreneurs sociaux tout au long du processus de création et de lancement de leur activité à finalité sociale est inauguré dans la foulée.

Depuis 2000, le nombre des entreprises sociales et les emplois concernés a connu une hausse importante au Grand-Duché. Mais de manière générale, l'entrepreneuriat est, pour l'instant tout du moins, encore un point sensible dans la société luxembourgeoise même si les choses commencent à changer. De multiples initiatives œuvrent dans ce sens, comme par exemple les programmes *Fit4start* et *Fit4innovation*. Dans trois lycées pilotes a été lancé un programme pédagogique s'inspirant du projet



européen Erasme+ « *Youth Start* ». Le gouvernement soutient également tout une série d'initiatives, d'incubateurs et d'institutions pour faciliter la création d'entreprise, le *coworking*, l'accompagnement, la mise en réseau et la recherche de financement. Le statut de s.à.r.l simplifiée (au capital de 1€) vient d'être institué, la simplification administrative trace aussi son chemin dans la vie économique et sociale, la Bourse de Luxembourg vient de lancer une plateforme pour les fonds d'investissement sociaux et responsables. L'économie sociale et solidaire est bien présente au Luxembourg avec des ONG très actives, un mouvement de transition particulièrement dynamique et une forte culture associative. Ces nouvelles mesures visent à promouvoir l'innovation sociale sous toutes ses formes pour que ce secteur devienne un pilier reconnu de l'économie.

Fit4circularity

accélérer la transition des entreprises vers l'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire se définit comme un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus ». En outre, l'économie circulaire concrétise l'objectif de passer d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental.

Fit for Circularity est un programme national d'accompagnement à destination des entreprises luxembourgeoises pour les aider à effectuer cette transition vers l'économie circulaire. Il comporte notamment une phase de diagnostic de 6 semaines à 6 mois puis une phase d'implémentation de 12 à 36 mois. Ce programme s'adresse à toutes les PME luxembourgeoises, tous secteurs confondus.

3.3. GARANTIR UNE MOBILITÉ DURABLE

La question de la mobilité est cruciale pour le pays et encore plus pour la capitale Luxembourg-ville et sa grande périphérie. On assiste à la métropolisation du territoire qui devient le point d'attractivité central de toute la Grande Région transfrontalière. L'emploi salarié croît de manière exponentielle depuis les années 80 et, avec lui, la population mais aussi le nombre de travailleurs frontaliers (aujourd'hui 180.000, soit 10% du total des travailleurs transfrontaliers de l'UE). La voiture représente encore aujourd'hui les deux tiers des déplacements. Le Luxembourg comptabilise ainsi 1,6 million de trajets motorisés par jour, effectués essentiellement aux heures de pointe, asphyxiant les principaux axes routiers et ayant un impact négatif sur la qualité de l'air. Le Grand-Duché est d'ailleurs le 2^{ème} pays le plus motorisé du monde avec 660 automobiles pour 1000 habitants. Le « tourisme à la pompe » dû à une fiscalité avantageuse par rapport aux zones frontalières, renforce le problème, même s'il ne représente que 10% des volumes de carburant écoulés. Cette situation représente une menace écologique, de santé publique et économique sérieuse.

10% du total des travailleurs transfrontaliers de l'Union européenne ont un emploi au Luxembourg.



Un autre partage modal

Malgré de nombreux efforts depuis les années 80 dans la politique des transports publics, le développement des infrastructures et la sensibilisation de la population, le défi n'a jamais pu être relevé de manière satisfaisante. La stratégie globale pour une mobilité durable (MoDu) adoptée en 2012 et le projet de « Plan Sectoriel Transports » qui l'encadre visent un changement fondamental des pratiques et un partage modal 25/75 pour la mobilité douce ainsi que 25% des déplacements motorisé en transports en commun d'ici 2020.

Ainsi, deux tiers des investissements publics dans les transports sont aujourd'hui effectués en faveur des infrastructures de transport en commun contre un tiers pour les infrastructures routières. Actuellement, le chantier le plus important est la construction à Luxembourg-ville d'un tramway. Sa connexion au réseau ferré par la création de pôles d'échange multimodaux va permettre de raccourcir drastiquement les temps de parcours de bon nombre de frontaliers notamment, de soulager le centre-ville de la circulation motorisée et d'éviter de le traverser pour atteindre les quartiers d'affaire.

Soutenue par une politique volontariste, la culture du vélo se développe fortement dans le pays. Le gouvernement a par exemple instauré un crédit d'impôt à l'achat d'un vélo neuf (électrique ou non) pour l'année fiscale 2017. Le Luxembourg possède un réseau déjà très développé par rapport à sa population de pistes cyclables (600 km) et d'infrastructures associées (ascenseurs, ponts etc...) qui sera étendu à 800 km dans les prochaines années. Des stations de partage de vélo ont été installées dans tout le pays.

800 stations de recharge publiques à deux prises pour voiture électrique en 2020 pour un territoire 2.586 km².

Des stations de partage de voitures électriques se développent progressivement et le gouvernement s'est donné l'objectif ambitieux de mailler tout le territoire de stations de recharge publiques, soit 800 bornes (avec respectivement deux prises de chargement), d'ici 2020. La réforme fiscale mise en place par le gouvernement pour influencer sur la culture de la mobilité comprend également un nouvel abattement pour les véhicules particuliers zéro émission, ainsi que la réévaluation de l'avantage en nature forfaitaire pour les véhicules de service en fonction de leur niveau de pollution de l'air et leur contribution à l'effet de serre.

Une révolution à l'échelle du pays

L'étude de la troisième révolution industrielle a déjà permis d'envisager la question de la mobilité sous un tout autre angle. En couplant les technologies de l'information, les énergies renouvelables et les réseaux de transport intelligent, l'objectif est de transformer la mobilité en une approche « mobility as a service » utilisant une flotte de véhicules 100% électriques à l'horizon 2050, qu'ils soient de transports publics ou véhicules individuels. L'initiative du Luxembourg peut apporter des résultats susceptibles de faire évoluer beaucoup plus rapidement ses infrastructures et les usages car tous les niveaux décisionnels sont impliqués mais aussi la société civile. Créer p.ex. une plateforme de covoiturage au niveau national, accessible aussi aux frontaliers, devient beaucoup plus facile sous l'impulsion de l'Etat. De même que mettre en place un Internet de l'énergie à l'échelle du pays où chacun peut produire localement son électricité renouvelable (et recharger son véhicule) puis la connecter au réseau semble une solution idéale pour un territoire de cette taille.



Mobilité et aménagement du territoire

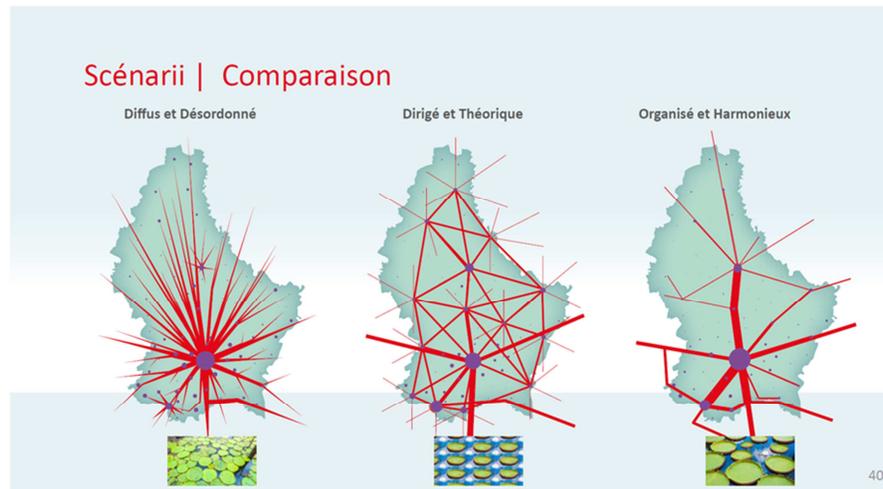
Au Luxembourg, la question de la mobilité ne peut être dissociée de celle de l'aménagement du territoire. Afin de remanier en profondeur l'actuel programme directeur d'aménagement du territoire, une vaste démarche de consultation a été entamée en 2016 aux niveaux local et communal, régional, national et de la Grande Région transfrontalière. Trois scénarios de développement territorial sont discutés ainsi que leur impact sur la mobilité. Parce que ce débat est vital pour l'avenir du pays et pour faire évoluer les pratiques quotidiennes, l'Etat souhaite y associer les citoyens à ce débat nommé : « Quelle croissance qualitative pour notre pays ? ».

3.4. PLANIFIER ET COORDONNER L'UTILISATION DU SOL

Sur un territoire de seulement 2.586 km², l'importante croissance démographique que le Luxembourg a connue dans les dernières décennies impacte fortement la qualité du système urbain, notamment en termes de logement, mobilité, services de base ou infrastructures techniques. Elle pose aussi le défi de la préservation des espaces naturels et du développement de l'habitat en adéquation avec les principes d'un développement durable du territoire.

Les besoins en logement et en infrastructures de transport résultant de l'étalement dans les communes rurales, donc loin des pôles d'emploi, ainsi que le flux croissant de travailleurs frontaliers ont pour conséquence un indice de fragmentation du territoire parmi les plus élevés d'Europe, d'un niveau comparable aux régions périphériques de certaines grandes capitales. La pression exercée sur les écosystèmes et sur la biodiversité est grande. La nature n'est jamais très loin des zones urbaines, et la concurrence entre espaces naturels (y compris agricoles) et espaces urbanisés est de plus en plus vive, au détriment du maillage écologique et paysager. La majorité des emplois est concentrée sur le territoire de la capitale et ses communes limitrophes, mais l'explosion des prix du foncier a déplacé les zones d'habitation résidentielle en périphérie de plus en plus éloignée.

La loi de 2013 sur l'aménagement du territoire qui avait pour objectif d'organiser le territoire national et d'assurer son développement en adéquation avec les particularités et les ressources propres aux régions va connaître un profond remaniement. La révision du programme directeur d'aménagement du territoire et ses quatre plans sectoriels (logement, transports, zones d'activités, espaces naturels), la refonte du *Pacte logement* avec les communes et seront des instruments décisifs pour permettre un développement équilibré en accord avec les priorités de l'Agenda 2030.



Repenser l'aménagement du territoire en profondeur

La refonte complète du programme directeur d'aménagement du territoire et de ses quatre plans sectoriels a été engagée par la création d'un groupe interministériel couvrant l'ensemble des problématiques concernées. En parallèle, un débat public sur la croissance et ses implications sur l'aménagement du territoire associe les différents acteurs politiques et économiques mais aussi le grand public à cette réflexion. Lancé par la table ronde « *Quelle croissance qualitative pour notre pays ?* » en novembre 2016, le processus va se poursuivre pendant 18 mois autour de laboratoires régionaux auxquels vont participer des citoyens tirés au sort ainsi que des spécialistes des différentes thématiques.

Trois scénarii de développement territorial vont servir de support aux discussions. Ils présentent des projections de développement en matière de densité urbaine, de consommation du sol, d'organisation des espaces urbains et ruraux, de l'état des réseaux de transport (congestion et saturation), du développement des réseaux et de la fragmentation des paysages.

Le programme directeur qui clôturera l'ensemble des travaux devrait être disponible pour printemps 2019.

La coopération au niveau de la Grande Région transfrontalière est une composante importante de la politique d'aménagement du territoire du fait de l'attraction qu'exerce le Luxembourg sur l'ensemble de la région. Le Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) a pour mission de suivre et de coordonner l'ensemble des travaux menés dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de développement territorial commun aux cinq régions frontalières. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand-Duché assure la présidence du Sommet de la Grande Région pour deux ans.

Densifier les villes

Les villes ont un grand rôle à jouer dans la politique d'aménagement du territoire. La refonte des plans d'aménagement communaux est en cours depuis une dizaine d'années et a, pour la première fois, expérimenté la participation citoyenne dans leur élaboration. Cette refonte devra être achevée pour 2018 et donner un cadre clairement inspiré par les principes du développement durable dans toutes les communes du pays. La densification du bâti par exemple est un sujet prioritaire.



Par le biais du programme national *Baulücken* (terrains vagues entre les constructions) présenté début 2016, le gouvernement incite également d'une part les municipalités à viabiliser les terrains non encore utilisés sur leur territoire dont elles sont propriétaires, et d'autre part, à sensibiliser les propriétaires privés à ce sujet.

Réserve foncière : une réhabilitation exemplaire

Le Grand-Duché du Luxembourg, en raison de son passé sidérurgique, a sur son territoire un certain nombre de friches industrielles d'envergure. Cette réserve foncière considérable est peu à peu assainie et réhabilitée. Le premier chantier entamé par l'Etat en 2000 est une réussite exemplaire. Esch/Belval est devenu un quartier de 120 ha à cheval sur deux communes, le long de la frontière française. Conçue comme une véritable Cité des sciences, Belval a la plus forte densité de chercheurs, étudiants et entrepreneurs du Grand-Duché du Luxembourg et une des plus élevées en Europe. La mobilité douce y est privilégiée, de même que la mixité des usages : 60 ha d'espaces publics et culturels, 20 ha d'espaces verts, 2.800 logements, 500.000 m² de commerces et bureaux d'ici 2025.

Les investissements publics et privés, qui approchent 2 milliards d'euros, se reflètent dans la qualité architecturale des lieux et la mise en valeur exceptionnelle du patrimoine industriel au sein de la Cité des Sciences, faisant de Belval le symbole du Luxembourg de demain. Ce quartier emblématique a incité l'Etat français à engager un projet d'écocité de l'autre côté de la frontière sur ses propres friches industrielles afin de constituer une cité transfrontalière.

Esch/Belval - Cité des sciences sur d'anciennes friches industrielles

- **plus forte densité de chercheurs, étudiants et entrepreneurs du Luxembourg**
 - **60 ha d'espaces publics et culturels**
 - **20 ha d'espaces verts**
 - **2.800 logements**
 - **500.000 m² de commerces et bureaux**
-

Le Luxembourg a acquis une véritable compétence dans l'assainissement et la valorisation de friches industrielles. D'autres projets sont en cours dans plusieurs régions du pays (« Wunne mat der Wooltz », Laminoir à Dudelange).

3.5. ARRÊTER LA DÉGRADATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

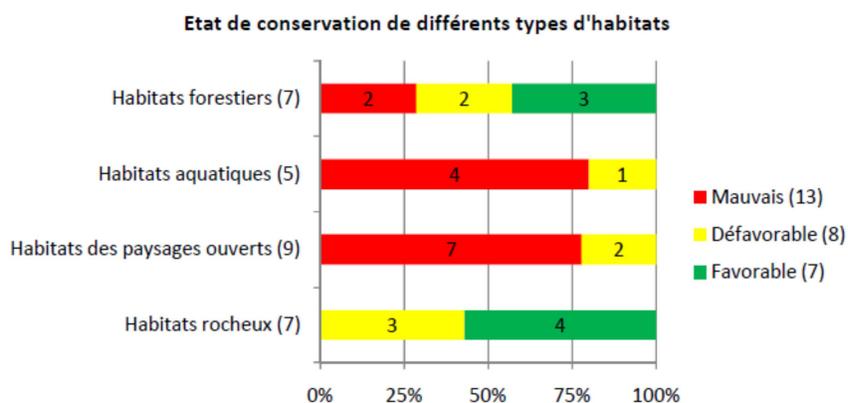
Le visiteur qui arrive au Luxembourg est conquis par la beauté des forêts, l'aspect bucolique des campagnes, la diversité des paysages et leur aspect soigné. Cependant, comme cela a été souligné à diverses reprises, plusieurs facteurs y pèsent lourdement sur l'environnement, comme la perte et la détérioration d'habitats naturels en raison de la fragmentation des paysages due à l'expansion des agglomérations urbaines et à l'extension des réseaux de transport mais aussi aux pratiques agricoles, au drainage et à la transformation de zones humides et des cours d'eau. Le changement climatique risque encore d'accentuer ces tendances négatives avec des répercussions imprévisibles sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques et, par conséquent, sur la sylviculture et l'agriculture, la santé publique et l'économie.



Protéger la biodiversité et les écosystèmes

La Constitution luxembourgeoise a inscrit dans son article 11bis la nécessité de garantir « la protection de l'environnement humain et naturel, en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et la satisfaction des besoins des générations présentes et futures. » En 2004, une loi a donné un cadre à la protection de la nature et des ressources naturelles.

Le deuxième *Plan national de Protection de la Nature* (PNPN) couvrant la période 2017-2021, et la *Stratégie nationale Biodiversité 2020* qui y est associée, ont été adoptés par le gouvernement en janvier dernier et intègrent l'ensemble des engagements du Luxembourg au niveau national, européen et mondial. Ce PNPN s'est appuyé sur l'état des lieux de l'environnement naturel ainsi que sur l'analyse des réussites et déficits de la mise en œuvre du 1^{er} PNPN pour la période 2007-2011. Ceux-ci montrent que, malgré les efforts entrepris par ce plan, le territoire a subi et risque de continuer à subir des transformations importantes aux dépens des espèces, des habitats et des écosystèmes.



Avec la *Stratégie nationale Biodiversité 2020*, toute une série de mesures visent la préservation, la restauration et l'exploitation durable des principaux écosystèmes menacés. Par exemple, son ambition est de rétablir 15 % des écosystèmes dégradés. La renaturation des cours d'eau est également une cible prioritaire et fait l'objet d'un Programme national à l'horizon 2021. Les plans d'action *Espèces* et *Habitats* ciblent très concrètement une vingtaine d'habitats fortement dégradés et une quarantaine d'espèces menacées. La mise en œuvre du réseau Natura 2000, qui couvre 18% du territoire, va être accélérée. 40 zones protégées supplémentaires seront progressivement déclarées d'intérêt national d'ici 2021. Ou encore, un système d'évaluation de la valeur écologique des biotopes et habitats est en cours d'élaboration, de pair avec la création de pools de terrains pour compenser les pertes dues à la consommation foncière.

réseau Natura 2000 sur 18% du territoire luxembourgeois

L'Etat veille aussi, avec cette stratégie, à mettre en place les outils de monitoring scientifique nécessaires, l'accompagnement de la mise en œuvre des mesures ainsi que les moyens pour sensibiliser toutes les parties prenantes et la population. Mais surtout, il veille à assurer l'intégration de la protection de la nature et de la biodiversité à tous les niveaux politiques et sectoriels de la planification nationale : l'aménagement du territoire à travers les plans sectoriels (Transport, Logement, Zones



d'activités économiques, Paysages) soumis à une évaluation environnementale stratégique, l'urbanisme (concept des infrastructures vertes), l'agriculture, la sylviculture et la viticulture (mesures, aides et contrats « biodiversité », concept national de conseil intégré en matière de protection de la nature), etc. Il établit ainsi le cadre du développement économique national dans une optique de développement durable.

Le forêt, trésor du Luxembourg

Les forêts constituent encore aujourd'hui un tiers du territoire du Grand-Duché. Depuis 1984, la santé des arbres est régulièrement contrôlée. Le bilan 2016 montre que seul un tiers de ce capital inestimable est réellement en bonne santé en raison de la pollution et du changement climatique.

Le *Programme forestier national* vise notamment à assurer dans le long terme le maintien et l'amélioration de la biodiversité en milieu forestier grâce à une gestion durable. Pour cela, et d'ici 2020, des plans de gestion des forêts seront définitivement mis en place pour l'ensemble des forêts publiques (46% au niveau national), même si celles-ci sont déjà gérées depuis des années suivant les principes du développement durable. A court terme, au moins 5% de la forêt publique vont devenir des réserves forestières laissées à leur libre évolution afin de permettre à des espèces aux exigences écologiques variées de coexister. Quant aux forêts privées, les incitations qui encouragent les propriétaires forestiers à protéger et améliorer la biodiversité forestière vont être renforcées. Le programme prévoit également un concept national de conseil intégré en matière de gestion sylvicole afin de mieux guider les propriétaires dans la protection de la nature, de l'eau et pour une gestion sylvicole durable.

Un cadastre recensant les biotopes forestiers protégés est en cours d'élaboration et sera finalisé pour l'ensemble des forêts luxembourgeoises (90.000 ha) sur la période 2017-2021. Les forêts étatiques sont déjà toutes certifiées selon les systèmes FSC et PEFC. L'Etat veillera à ce que la certification des forêts communales et privées se poursuive.

Toute perte de forêt due aux activités de construction (habitations, zones d'activités, infrastructures) sera compensée par un reboisement prioritairement dans des zones et surfaces à haut potentiel d'amélioration écologique.

Vers une agriculture plus durable

Déjà en 2010, le 1^{er} Plan national pour un développement durable constatait que le Luxembourg aurait besoin du double de sa superficie agricole pour nourrir sa population. Or certaines pratiques dans l'agriculture ont été clairement identifiées comme l'une des causes de la perte de biodiversité au Luxembourg. Et les deux-tiers des masses d'eau souterraines sont dans un mauvais état chimique, notamment en raison de la présence de nitrates et de pesticides.

Le *Plan de développement rural 2014-2020* met en œuvre une série de mesures agro-environnementales ciblées qui visent notamment à développer l'agriculture biologique, l'extensification des prairies, l'entretien des vergers traditionnels, la réduction des fertilisants azotés, etc. Un *Programme de réduction des pesticides* a été élaboré. Désormais, un tiers des aides et subventions est conditionné à des critères liés à la protection du climat et de l'environnement. A l'heure actuelle, l'agriculture biologique ne représente guère que 3% de la production agricole et progresse moins que dans la plupart des pays européens. Cependant, parmi les objectifs stratégiques fixés pour la mise en œuvre de la « 3^{ème} Révolution industrielle » au Luxembourg, figure celle d'atteindre 100% d'agriculture biologique d'ici 2050.



3.6. PROTÉGER LE CLIMAT

Le 12 décembre 2015, jour de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat par 195 délégations, le Luxembourg assurait la Présidence du Conseil de l'Union européenne. A ce titre, Carole Dieschbourg, ministre de l'Environnement du Grand-Duché du Luxembourg, œuvrait depuis des mois pour obtenir la position commune des 28 Etats membres sur la réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre au niveau global d'ici à 2050. Elle a réussi à négocier auprès de ses pairs européens un mandat clair en vue de la COP21 et ce succès fut unanimement salué.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, le Luxembourg prend toute sa part de responsabilité en traduisant le défi global des changements climatiques par l'objectif national d'une réduction de ses émissions de 40% à l'horizon 2030 par rapport à 2005.

Intensifier les efforts

En raison de la forte croissance démographique et économique des dernières décennies ainsi que des forts enjeux liés à la mobilité toujours dominée par la voiture, les émissions de CO₂ contribuent de manière considérable à l'empreinte écologique du pays. En 2015, les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'élevaient à 10,3 millions de tonnes CO₂-équivalents (à l'exclusion du transport aérien international et des émissions et absorptions dues aux forêts et aux terrains), soit 487.000 tonnes de CO₂e de moins qu'en 2014. Par rapport à 2005, année record de la dernière décennie, les émissions du Luxembourg ont même diminué de près de 21% et rejoignent des niveaux qui n'avaient plus été atteints depuis 2001. Pour la période 2013-2020, selon les projections transmises à la Commission européenne en avril 2017, le pays pourrait dégager une « réserve d'émissions » de 2 millions de tonnes CO₂e dans le scénario central « avec mesures existantes ». Sur cette période de 8 ans, les inventaires (2013-2014) et les projections (2015 à 2020) montrent que ce n'est qu'à partir de 2019 que le Luxembourg pourrait enregistrer un léger « déficit d'émissions » par rapport à ses quotas annuels d'émissions. Ce qui fait qu'il est en mesure de respecter ses engagements pour la période 2 de Kyoto (-20% de CO₂ à partir de l'année 2005).

Même s'il est donc probable que le pays pourra respecter les objectifs imposés pour la période en cours, il est décidé à intensifier ses efforts et prendre d'urgence des mesures supplémentaires.

Au niveau national, plusieurs plans sont en vigueur ou ont été renouvelés pour lutter plus efficacement contre le changement climatique selon différents angles :

Le 2^{ème} *Plan national en vue de la réduction des émissions CO₂* vise à mobiliser avant tout les potentiels de réduction des émissions les plus importants dans le domaine de la mobilité et des bâtiments. Les travaux préparatoires du 3^{ème} *plan d'action climat* visant la période 2021 à 2030 ont commencé et intégreront les nouveaux engagements de l'Accord de Paris, une vision et des objectifs à l'horizon 2050.

A travers le *Plan national en matière d'efficacité énergétique*, le Luxembourg a mis en place un vaste programme de soutien financier à l'efficacité énergétique des bâtiments existants, à la modernisation des infrastructures industrielles et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'Etat lui-même s'est imposé une stratégie d'assainissement énergétique de son patrimoine. Depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle réglementation impose à tout nouveau bâtiment d'habitation de répondre à la norme de performance énergétique AA, ce qui fait du Luxembourg l'un des précurseurs au niveau européen dans ce domaine. Le *Paquet banque climatique et logement durable* prévoit une série de mesures pour promouvoir la



construction et l'assainissement énergétique durable des bâtiments d'habitation, la mise en valeur des énergies renouvelables dans le logement, avec un soutien accentué pour les ménages les plus défavorisés sur base du système de certification de durabilité LENOZ.

**Norme de performance énergétique AA
pour tout nouveau bâtiment d'habitation
depuis le 1^{er} janvier 2017**

Le 2^{ème} *Plan national concernant la Protection de la nature* pour 2017-2021 qui vient d'être adopté par le gouvernement aborde quant à lui la problématique du changement climatique sous l'angle de la biodiversité et de la protection des écosystèmes, tandis que le 1^{er} *plan de gestion des risques d'inondation* adresse le volet de l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de la gestion de l'eau pour la période de 2015-2021

Une nouvelle *stratégie nationale d'adaptation au changement climatique* remplacera en 2017 la version élaborée en 2011.

A l'échelon local, le *Pacte climat* signé avec la totalité des communes du pays a mis en place une série de dispositifs incitant financièrement les communes à agir pour réduire les gaz à effet de serre dans le domaine du logement et de la mobilité et permet d'attribuer 3 niveaux de certification. Le concept d'économie circulaire sera bientôt intégré à ce pacte.

Le *financement* des mesures de de l'action climat s'effectue notamment à travers deux instruments spécifiques : le *fonds climat et énergie*, le *fonds pour la gestion de l'eau* et le *fonds pour la protection de l'environnement*.

Investir dans les énergies renouvelables

En 2010, un *Plan d'action national pour les énergies renouvelables* a prévu un objectif de 11% d'énergies renouvelables de la consommation totale d'énergie à atteindre d'ici 2020. Il se concentre sur trois axes essentiels : production sur le territoire national à partir de sources renouvelables, développement de la mobilité électrique et utilisation de biocarburants, coopération avec des pays tiers. Pour les années 2015 et 2016, la trajectoire indique un objectif de 5,45% et devrait être respectée voire même peut-être dépassée, la tendance s'étant accélérée en 2016. Cependant, suite à une étude sur le potentiel que présente le pays en matière d'énergies renouvelables, une nouvelle stratégie énergétique globale bien plus ambitieuse est en cours d'élaboration. Ainsi par exemple, le débat actuel sur la taille maximum des installations photovoltaïque susceptibles d'être soutenues financièrement par l'Etat pourrait déboucher sur l'implantation de coopératives de production plus importantes.

Le processus qui, depuis 2015, engage tout le pays dans la troisième révolution industrielle a dégagé comme ambition d'atteindre d'ici 2050 l'objectif de 70% de la consommation totale d'énergie en énergies renouvelables.

Afin d'aider les villes et régions à développer de nouvelles stratégies pour une transition énergétique durable, le centre de recherche public *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST) a notamment développé la plateforme *Smart City and Region Energy*. Ses outils permettent d'explorer le potentiel de l'énergie renouvelable, de mettre en place des mesures pour évaluer les émissions de CO₂ au fil du temps, d'identifier les possibilités d'échange d'énergie au sein de la ville ainsi que les risques



liés aux îlots thermiques urbains et à la pauvreté énergétique. La création de Neobuild, pôle d'innovation technologique du secteur de la construction durable, est un autre exemple du potentiel qui se développe dans ce domaine dans la société.

Une question transversale

Le sujet de la *smart city* est omniprésent dans le débat public pour comprendre de quelles infrastructures les municipalités ont besoin de s'équiper. Les villes du pays sont en pleine mutation digitale et, en la matière, le Luxembourg se distingue par ses infrastructures compétitives (notamment les centres de données, la connectivité) et sa réactivité dans la mise en œuvre de solutions intelligentes. Les TIC tout particulièrement contribuent à alléger la facture énergétique, à améliorer le bilan carbone des autres secteurs d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources.

Luxembourg-ville classée en tête des *European smart city* de moins de 500.000 habitants par l'Université technique de Vienne.

La question de l'action climat est, de manière générale, au cœur des initiatives transversales lancées par le gouvernement et discutées avec la société entière : réfléchir sur le modèle de croissance de l'économie luxembourgeoise sur base de scénarii d'aménagement du territoire, connecter Internet, énergie renouvelables et TIC à travers le projet de la « Troisième révolution industrielle », rassembler les acteurs autour d'un cluster « Eco-innovation » pour promouvoir l'économie circulaire en sont quelques exemples marquants.

En matière d'éducation et de sensibilisation, toute une série de projets et d'initiatives sont soutenus au niveau national. De nombreuses conventions de partenariat ont été signées avec des associations du terrain et des organismes de la société civile comme avec *IMS* (réseau d'entreprises luxembourgeoises actives en matière de responsabilité sociétale) ou encore *CELL* (mouvement de la transition issu de la société civile). *Meng Aktioun*, plateforme lancée récemment par le Conseil Supérieur pour un Développement Durable vise par ailleurs à donner une vitrine aux meilleures pratiques et aux projets inspirants.

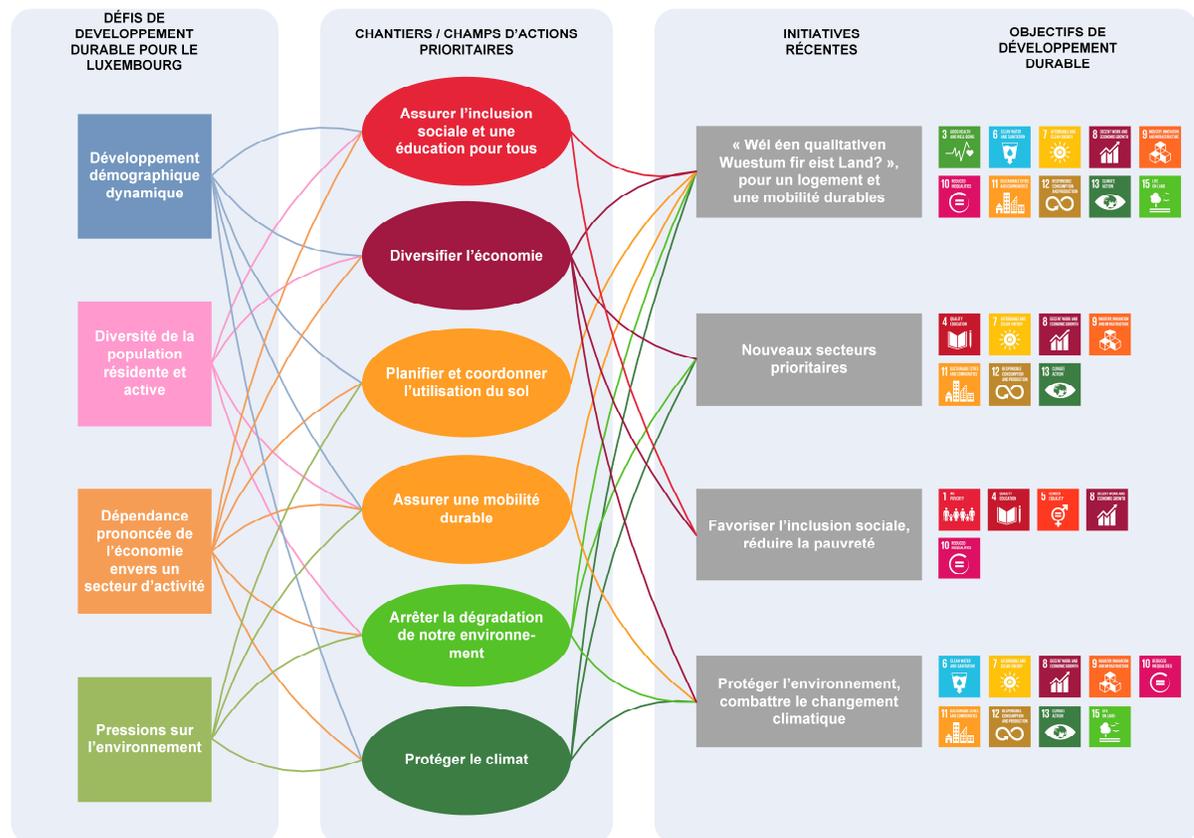
adaptation au changement climatique – 5 « partenariats inondation »

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, il y a lieu de citer les 5 « partenariats inondation » en place qui associent les acteurs confrontés au risque d'inondation sur un territoire régional d'un bassin fluvial.



3.7. LIENS AVEC LES ODD

Le présent graphique visualise les liens entre les développements que le Luxembourg a connus au cours des dernières décennies et les pressions que ceux-ci exercent sur certains domaines, déclenchant ainsi des tendances néfastes pour un développement durable du Luxembourg. Les récentes initiatives phares prises par le gouvernement pour intervenir sur ces champs d'action prioritaires ont été mises en lien avec les différents ODD.





4. LE LUXEMBOURG : ACTEUR INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, un appui politique de haut niveau sans précédent pour le développement durable, en général, et contre les effets du changement climatique, en particulier, a été acté dans l'Addis Ababa Action Agenda (AAAA), dans l'Agenda 2030 et les Objectifs du développement durable et dans l'Accord de Paris sur la lutte internationale contre le changement climatique. L'indispensable effort financier à fournir au cours des années et des décennies à venir pour la mise en œuvre des nouveaux engagements politiques est mis en exergue dans ces trois documents-phares.

Face aux besoins énormes, le Luxembourg s'est attelé à créer une complémentarité entre instruments existants et à développer de nouveaux mécanismes innovants.

4.1. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La lutte contre la pauvreté et, à terme, son éradication dans un cadre de développement durable constitue depuis longtemps la base de la politique de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg. L'éradication de la pauvreté comme une des bases de tout développement durable est inscrite en tant que telle dans la loi luxembourgeoise, ce qui en souligne l'importance. Il est donc naturel qu'auparavant les objectifs du millénaire pour le développement, et maintenant les objectifs du développement durable, représentent le cadre de cette politique. En 2017, le Luxembourg se dotera, notamment à la lumière de ses propres expériences d'une nouvelle stratégie générale de coopération. Son objectif est de mettre en conformité tous ses instruments avec l'Agenda 2030. En même temps, le Luxembourg adoptera aussi un nouveau plan d'action en matière d'efficacité du développement pour prendre en compte toutes ces nouvelles données et garantir l'application de l'approche multi-acteurs tant avec la société civile que le secteur privé.

**ADP du Luxembourg à 1% du RNB -
additionnalité des dépenses publiques
concernant le climat et l'accueil des réfugiés**

L'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a été relevée continuellement depuis 1992 par une volonté politique déterminée pour atteindre en l'an 2000 un montant équivalent à 0,7% du RNB conformément aux engagements internationaux pris en son temps. Cet effort continu fait que depuis 2009 l'ADP se situe chaque année à 1% du RNB. Les différents gouvernements ont poursuivi chacun une politique volontariste de relèvement systématique de l'engagement au profit des plus vulnérables et ceci dans un esprit de responsabilité et de solidarité. A cela s'ajoute le fait que depuis 2013, le Luxembourg pratique de manière systématique l'additionnalité des dépenses publiques concernant le climat. Il a également pris la décision de ne pas inclure les dépenses liées à l'accueil des réfugiés sur son territoire dans l'ADP de sorte que cet effort supplémentaire important ne se fait pas aux dépens de celle-ci. D'une manière générale plus de 35% de l'ADP sont voués aux services essentiels. En référence à l'ODD1, et plus particulièrement ses cibles 1.a.1 et 1.a.2, le Luxembourg poursuivra son engagement sur cette lignée et maintiendra ainsi ces pourcentages à des niveaux élevés.

Par rapport à l'ODD2 et notamment ses cibles 2.a et 2.c, la Coopération luxembourgeoise veut encore renforcer son engagement en faveur du développement rural et des activités liées à l'agriculture.



L'objectif souhaité est d'atteindre à terme le seuil des 10% de l'APD. Ce secteur constitue depuis les débuts de la coopération l'un des trois domaines prioritaires de la Coopération luxembourgeoise. Un autre domaine est représenté par le secteur des activités de la santé (ODD3) avec 16% de l'APD. Ce pourcentage se situe donc également bien au-delà de la recommandation internationale de 0,1% du RNB. Enfin le troisième concerne l'éducation (ODD4, 18,2% de l'APD bilatérale) avec une forte priorité à la formation professionnelle.

Les ODD 5, 13 et 16 représentent les thèmes transversaux des activités de coopération et ont fait l'objet de discussions approfondies lors des Assises 2016 de la Coopération luxembourgeoise en présence notamment des ministres en charge de l'égalité des chances et de l'environnement et de représentants d'agences onusiennes. Tout en étant des thèmes transversaux, ces ODD font aussi l'objet d'activités spécifiques ciblées. C'est le cas, en relation avec l'ODD 3 et sa cible 3.7 concernant les droits sexuels et reproductifs et donc aussi l'accès aux soins et services de santé sexuelle et reproductive dans les pays en développement. 2,51% de l'APD bilatérale vont ainsi vers le planning familial.

L'ODD 8, et sa cible 8.b, est mis en œuvre par la Coopération luxembourgeoise à travers un partenariat fort avec le BIT/OIT, sachant qu'une forme de protection sociale pour tous est une question de justice et guide de cette manière la coopération bilatérale dans certains pays partenaires.

45% de l'ADP du Luxembourg vers les PMA

Par rapport à l'ODD 10 et la réduction des inégalités entre pays, le Luxembourg est convaincu de la nécessité de donner priorité dans l'APD aux pays les moins avancés (PMA). Déjà maintenant plus de 45% de l'APD bilatérale va vers ces pays. La coopération bilatérale s'est ainsi concentrée ces dernières années davantage vers les PMA et plus particulièrement vers un petit Etat insulaire de développement (PIED) du fait de sa vulnérabilité spécifique. Parallèlement le Luxembourg a aussi encouragé les ONG luxembourgeoises, à travers une politique volontariste de différenciation des taux de cofinancement par l'Etat de projets de ces organisations, à réorienter leurs activités vers les PMA. Conjointement et de manière complémentaire le gouvernement souhaite en même temps appuyer par un maintien d'un haut taux de cofinancement les projets de ces mêmes ONG en faveur du renforcement de la société civile du Sud dans les pays à revenu moyen.

Sur base du programme d'action d'Addis Abeba, qui est une partie intégrante de l'Agenda 2030, le Luxembourg met en œuvre la cible 17.3 pour encourager le secteur privé à s'engager plus directement dans les pays en développement, notamment à travers la « Business partnership facility » qui fonctionne depuis 2016. Cette facilité permet un cofinancement de projets dans un certain nombre de domaines spécifiques qui ne seraient probablement pas mis en œuvre autrement. C'est aussi un des moyens du Luxembourg pour utiliser l'APD comme un catalyseur d'autres fonds. Cette démarche se retrouve par ailleurs dans les nombreuses activités de microfinance et de finance inclusive que le gouvernement soutient activement tant au Luxembourg que sur le terrain dans les pays partenaires.

L'APD luxembourgeoise est de même mise à profit comme catalyseur dans des programmes spécifiques du FMI, de l'OCDE et dans le cadre du BEPS pour renforcer la capacité de générer des ressources nationales dans les PMA qui est une approche en faveur d'une meilleure durabilité du développement.

Finalement, comme le recommande le programme d'action d'Addis Abeba, le Luxembourg compte développer son engagement pour soutenir plus de coopérations triangulaires, car il considère que c'est



là aussi un moyen de multiplier l'effet de l'APD qui est particulièrement adapté à des pays à revenu moyen pour en même temps développer leurs capacités dans une perspective sud-sud.

La Coopération au développement a évidemment un rôle particulier à jouer dans le cadre de l'ODD 17 qui porte sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. Il s'agit ici de faire le lien avec le programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement adopté en juillet 2015 et qui apporte les moyens financiers et non-financiers pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Conjugué avec le partenariat mondial pour le développement durable de l'ODD 17, on dispose dès lors des moyens, instruments et politiques pour réussir la mise en œuvre.

Par rapport aux différentes cibles de l'ODD 17, le Luxembourg ne peut que confirmer son engagement global et ses positions spécifiques par secteurs et sous-secteurs en matière d'APD, la priorité donnée aux PMA, sa volonté de placer le renforcement des capacités au centre de son action, de renforcer les capacités des pays partenaires à générer plus de ressources nationales et d'agir en véritable partenaire fiable, engagé et compétent.

Le partenariat qui est à la base de la manière de travailler de la Coopération luxembourgeoise apporte cette volonté de respect et d'engagement multi-acteur de tous, gouvernements, secteur privé, société civile, système des Nations-Unies. Cette démarche se retrouve dès à présent dans les programmes de coopération que le Luxembourg a conclus avec ses pays partenaires. Cet aspect sera encore renforcé aux cours des années à venir. Ce thème du partenariat sera d'ailleurs au centre des Assises de la Coopération luxembourgeoise à la mi-septembre 2017.

Le Luxembourg œuvrera avec tous les acteurs pour que la mise en œuvre des ODD soit cohérente au niveau national et, qu'en même temps, elle respecte la cohérence pour le développement. Une étroite collaboration entre acteurs publics est au cœur de cette démarche, mais n'est évidemment pas complète dans la bonne interaction avec la société civile et le secteur privé. Dans cette nouvelle démarche de « super-cohérence » des ODD, tous les ministères et toutes les administrations deviennent de façon encore bien plus consciente que par le passé de vrais acteurs du développement. Il s'agit donc de donner cette responsabilité partagée du devenir des plus vulnérables à tous les acteurs avec la volonté de ne laisser personne de côté.

4.2. FINANCEMENTS AU-DELÀ DE L'AIDE

Le programme gouvernemental de 2013 n'a pas laissé de doute sur le choix politique que toute contribution au financement de l'action climatique du Luxembourg sera additionnelle à l'effort luxembourgeois en matière d'aide publique au développement (APD).

Ainsi en amont de la COP21 à Paris, le Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à continuer de soutenir l'action climatique dans les pays en développement - toujours avec un focus prédominant sur les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement - par l'intermédiaire d'une contribution de 120 millions EUR entre 2014 et 2020.

Ce montant inclut une contribution annuelle de 5 millions EUR au Fonds Vert pour le Climat (« Green Climate Fund »), représentant une contribution d'environ 10 EUR/habitant/an et un total de 35 millions EUR.



Ces fonds sont nouveaux et additionnels à l'aide publique au développement (APD). Le fonds climat et énergie, dans le cadre du financement climatique international, ne finance en principe que les éléments d'activités qui sont directement et clairement liés à l'atténuation, l'adaptation ou REDD+ avec un impact pour le climat adéquat. La stratégie de financement du climat du Luxembourg est résolument inspirée des principes et objectifs du cadre international de la finance climatique, telle qu'elle a évolué conformément à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et plus récemment dans le cadre de l'Accord de Paris

Le gouvernement prend le même engagement en ce qui concerne le financement du développement durable à Luxembourg, notamment en faisant sienne la recommandation de l'étude stratégique sur la « Troisième Révolution Industrielle », visant à établir une *Luxembourg Sustainable Development Finance Platform* (LSDFP).

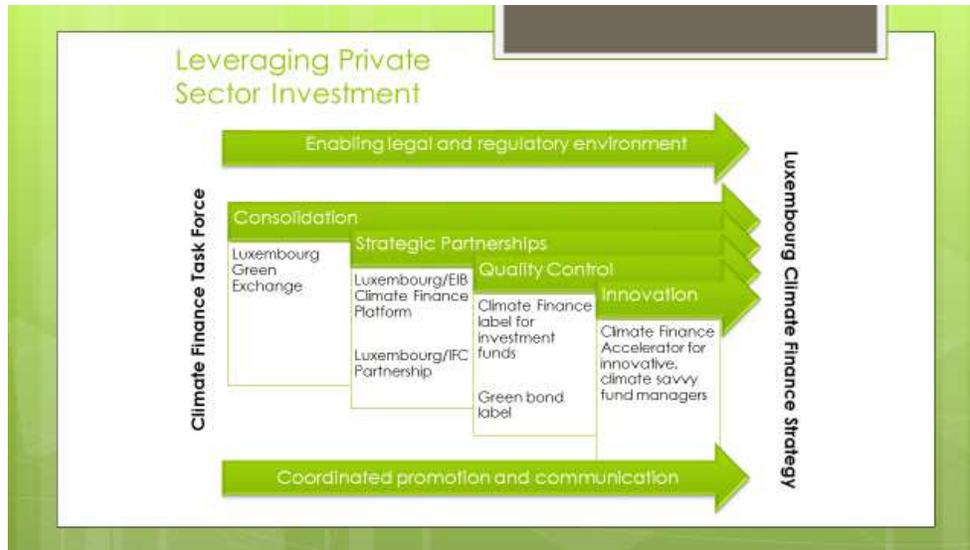
Dès juillet 2015, neuf banques multilatérales de développement ont chiffré les besoins financiers pour la mise en œuvre des engagements que la communauté internationale allait prendre au cours de l'année, non plus en milliards, mais plutôt en milliers de milliards (*From billions to trillions*). Devant l'envergure des montants en jeu, il est apparu clairement que les budgets publics nationaux et l'APD ne sauront à eux seuls y faire face et qu'il faudra dès lors se tourner de manière impérative vers le secteur privé, dans l'espoir de lever les investissements privés complémentaires.

A Luxembourg, très tôt, ces nouvelles exigences en matière de financement du développement durable, en général, et de l'action climatique, en particulier, ont été prises en compte dans la préparation de la présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) au second semestre de 2015 et des négociations internationales tout au long de l'année. Dans cet effet, une première réunion de la nouvelle *Climate Finance Task Force* (CFTF) a été convoquée en avril 2015, dans un format multi-acteurs et pluridisciplinaire, avec l'objectif de sensibiliser tous les participants à l'urgence d'agir en matière de financement climatique, de même qu'aux opportunités économiques inhérentes à une action de financement cohérente et coordonnée.

Une *Climate Finance Toolbox*, élaborée au sein de la CFTF pour inventorier, structurer et sélectionner les instruments nécessaires pour mobiliser le financement climatique, a trouvé son entrée dans le débat préparatoire des 28 Etats membres de l'UE en vue de la COP21 et a été utile à la décision du gouvernement luxembourgeois de dédier 120 millions d'euros entre 2014 et 2020 à la lutte internationale contre le changement climatique.

Le groupe coordonne les travaux pour mettre en œuvre la stratégie luxembourgeoise pour le financement de l'action climatique (*Luxembourg Climate Finance Strategy*) qui poursuit le double objectif de faire une contribution crédible à la lutte internationale contre le changement climatique et d'établir le Luxembourg comme un centre international de finance climatique.

Cette stratégie comporte par ailleurs six vecteurs qui se renforcent mutuellement et qui visent à faire effet de levier sur des investissements privés :



1. Consolidation

Sur base de ses activités traditionnelles, la Bourse de Luxembourg a lancé en septembre 2016 le *Luxembourg Green Exchange*, première plateforme au monde à afficher exclusivement des obligations à 100 pour cent vertes, d'une valeur actuelle de plus de 50 milliards d'euros.

2. Partenariats stratégiques

Luxembourg-EIB Climate Finance Platform

Le gouvernement luxembourgeois met à disposition 30 millions d'euros (tranche « première perte ») ce qui permettra la Banque européenne d'investissement (BEI) d'investir dans des projets climatiques plus risqués (ayant une politique d'investissement conservatrice). L'objectif principal est de mobiliser de la finance visant le financement d'action d'atténuation des – et d'adaptation aux effets du changement climatique dans les pays en développement et développés.

IFC – Green Cornerstone Bond Fund

Le gouvernement luxembourgeois est un partenaire stratégique de la société financière internationale (IFC) dans le lancement du *Green Cornerstone Bond Fund* (GCBF), notamment au moyen d'une contribution financière à la facilité d'assistance technique du fonds. Le GCBF investit dans des obligations vertes émises par des banques de pays en développement.

3. Contrôle de qualité

L'agence de labélisation LuxFLAG a lancé en septembre 2016 un label de qualité *Climate Finance* certifiant à des fonds d'investissement que leur politique d'investissement sert l'action climatique. Dans le même esprit, un *Green Bond Label* pour les émetteurs d'obligations vertes diligents est lancé au cours du premier semestre 2017.



4. Innovation

Dans une approche de partenariat public privé, le gouvernement luxembourgeois et des acteurs privés du secteur financier mettent sur pied un accélérateur pour des gestionnaires de fonds d'investissement spécialisés et innovants dans le financement de l'action climatique, qui ont l'intention de démarrer leurs activités depuis le Luxembourg, en bénéficiant de mesures incitatives financières et d'assistance technique.

5. Environnement légal et réglementaire

Les membres de la *Climate Finance Task Force* – le Ministère des Finances en premier lieu – veillent à la conformité des éléments de la stratégie pour le financement de l'action climatique du Luxembourg avec la législation et la réglementation nationale et européenne en place ou en devenir.

6. Promotion et communication

L'agence *Luxembourg for Finance* assure la promotion des différents vecteurs de la stratégie de financement de l'action climatique et communique sur leurs effets mutuellement bénéfiques.

En parallèle à la mise au point d'une stratégie luxembourgeoise sur le financement climatique, et sur base des recommandations de l'étude stratégique sur la « Troisième Révolution Industrielle », le gouvernement a décidé de mettre en place une *Luxembourg Sustainable Development Finance Platform* (LSDFP) visant à rapprocher les promoteurs de projets durables de leurs contributeurs financiers et investisseurs potentiels et de contribuer ainsi à la mise en œuvre des ODD et de leur financement LSDFP sera aussi un outil important pour financer la transition vers une économie à faible taux d'émission de carbone.



5. CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Le Luxembourg a donné à son premier rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 un titre évocateur : « Transformer les vies tout en préservant la planète ». Par-là, il veut exprimer son engagement global dans la réalisation de l'Agenda 2030. Pour le gouvernement, ce rapport constitue en outre une première étape vers l'élaboration du prochain *Plan national pour un développement durable* aligné sur l'Agenda 2030.

Cependant, conscient que la réalisation d'objectifs de développement durable aussi ambitieux ne peut être du seul fait des actions du gouvernement, le Luxembourg entend impliquer des acteurs tels que les jeunes, la société civile, le secteur privé, les communes et les écoles dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du *Plan national pour un développement durable*.

Après les objectifs du millénaire, les objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 constituent le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg. En 2017, le Luxembourg se dotera, notamment à la lumière de ses propres expériences d'une nouvelle stratégie générale de coopération. Son objectif est de mettre en conformité tous ses instruments avec l'Agenda 2030. En même temps, le Luxembourg adoptera aussi un nouveau plan d'action en matière d'efficacité du développement pour prendre en compte toutes ces nouvelles données et garantir l'application de l'approche multi-acteurs tant avec la société civile que le secteur privé.

Le Luxembourg entend se doter des instruments nécessaires pour faire face aux défis en matière de développement durable, mais aussi de coordination entre leur mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale. La cohérence des politiques sera l'une des conditions de son succès.



Annexe 1

Tendances non durables – PNDD 2010	Objectifs de qualité – PNDD 2010	Objectifs de développement durable – Agenda 2030
1. Surutilisation des ressources naturelles, perte de la biodiversité suite à une production et consommation non-durables	1. Protection de la biodiversité, conservation et exploitation durable des ressources naturelles 2. Consommation et production durables	ODD 2. Faim « Zéro » ODD 6. Eau propre et assainissement ODD 12. Consommation et de production responsables ODD 15. Vie terrestre
2. Consommation foncière trop importante, surutilisation des sols et fragmentation des paysages avec des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité	3. Développement durable de l'organisation spatiale; construction, logement et travail durables	ODD 6. Eau propre et assainissement ODD 11. Villes et communautés durables ODD 15. Vie terrestre
3. Changement climatique incontrôlé, notamment suite à une consommation énergétique croissante	4. Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et de ses coûts pour la société et l'environnement (mitigation and adaptation)	ODD 7. Energie propre et d'un coût abordable ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
4. Croissance continue du transport avec des conséquences négatives sur la consommation énergétique et foncière ainsi que sur la sécurité routière	5. Découplage entre croissance économique et demande de transport	ODD 7. Energie propre et d'un coût abordable ODD 11. Villes et communautés durables ODD 13. Mesures relatives à la pour lutter contre les changements climatiques
5. Précarisation de la population (danger de pauvreté)	6. Plein-emploi 7. Eviter – réduire la précarisation 8. Accès à une protection sociale équitable et efficace (garantir des conditions de vie dignes)	ODD 1. Pas de pauvreté ODD 8. Travail décent et croissance économique
6. Mise en danger de la cohérence de la société (cohésion sociale)	9. Intégration des concitoyens non luxembourgeois et des frontaliers	ODD 10. Inégalités réduites



7. Mise en danger de la santé publique et développement des « maladies de civilisation »	10. Garantir la santé et une meilleure qualité de vie, en promouvant la santé physique et psychique ainsi qu'une meilleure protection contre les risques menaçant la santé	ODD 3. Bonne santé et bien-être
8. Vieillesse de la population avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale	6. Occupation des travailleurs plus âgés 8. Accès à une protection sociale équitable et efficace	ODD 1. Pas de pauvreté ODD 8. Travail décent et croissance économique ODD 10. Inégalités réduites
9. Danger de crises économiques suite à une haute volatilité des marchés (financiers) internationaux	11. Sécuriser l'économie face aux crises, garantir la compétitivité, diversification économique	ODD 8. Travail décent et croissance économique ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Risque d'une capacité d'action réduite de l'Etat, en raison du manque de ressources financières	12. Viabilité des finances publiques	ODD 1. Pas de pauvreté ODD 10. Inégalités réduites
11. Ecart de revenus importants entre le Nord et le Sud, progrès inégaux dans la lutte contre la pauvreté malgré des succès partiels	13. Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial 14. Promotion d'un développement durable global	ODD 1. Pas de pauvreté ODD 17. Partenariat pour la réalisation des objectifs
12. Défis posés au système éducatif, en ce qui concerne l'éducation et la qualification dans le domaine du développement durable	15. Augmentation du niveau de formation et de qualification 16. Éducation au développement durable	ODD 4. Education de qualité
13. Inégalités de chances et de qualité de vie entre hommes et femmes	17. Egalité hommes-femmes	ODD 5. Egalité entre les sexes
14. Gouvernance qui pâtit d'un manque de cohérence	18. Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée (Good Governance)	ODD 16. Paix, Justice et institutions efficaces Objectif 17. Partenariat pour la réalisation des objectifs